

Plan Local d'Urbanisme

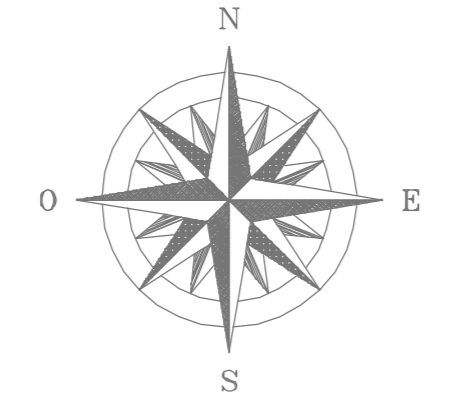
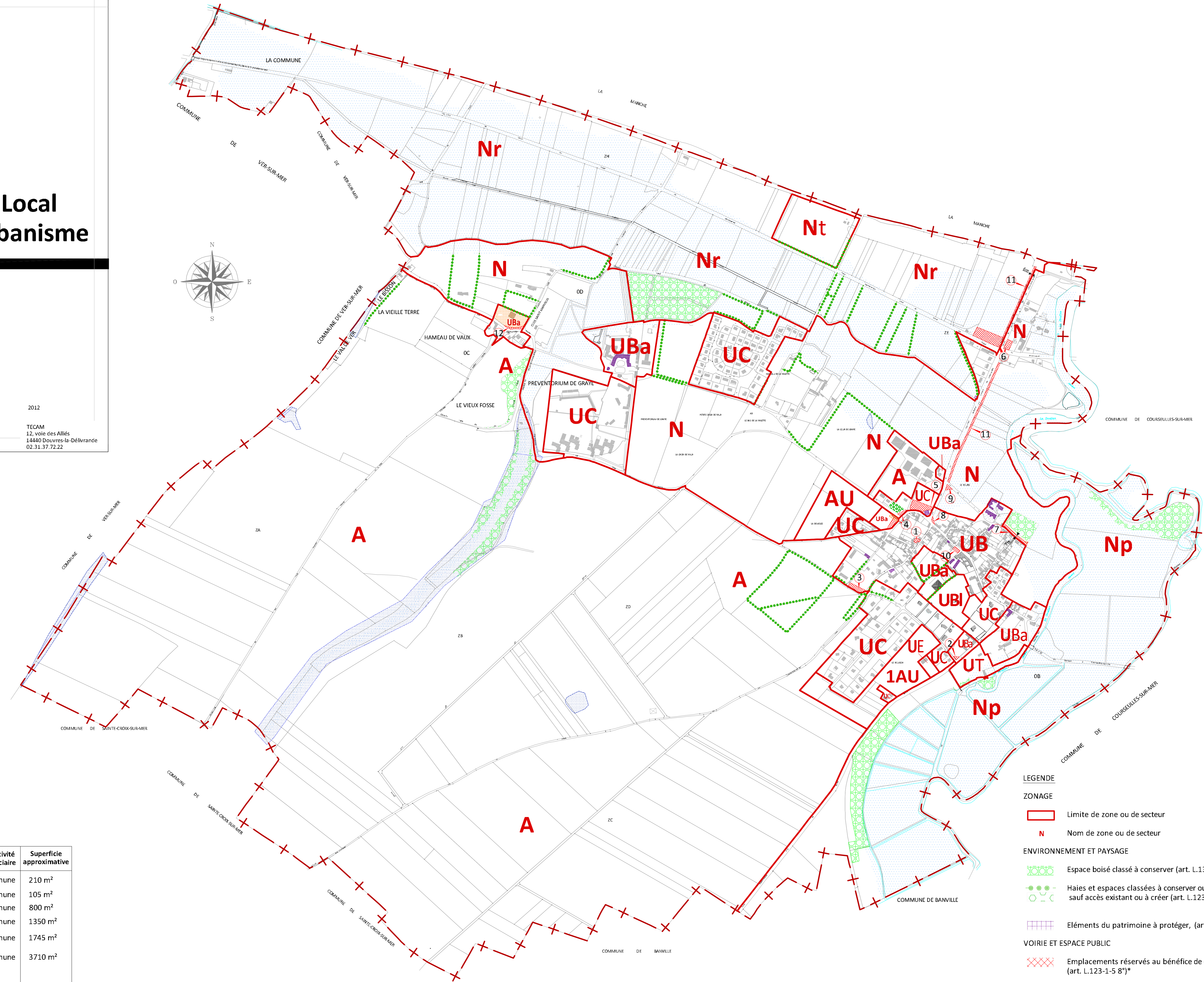
3.2 Plan de zonage 1/5000

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du:

2012

TECAM
12, voie des Alliés
14440 Douvres-la-Délivrande
02.31.37.72.22



1 EMBLEMES RESERVES

N° de la réserve	Destination	Collectivité bénéficiaire	Superficie approximative
E.R. n°1	Création de places de stationnement	Commune	210 m ²
E.R. n°2	Aménagement de voirie	Commune	105 m ²
E.R. n°3	Aménagement de voirie	Commune	800 m ²
E.R. n°4	Aménagement de voirie et création d'un espace urbain paysager	Commune	1350 m ²
E.R. n°5	Aménagement urbain et paysager derrière le calvaire	Commune	1745 m ²
E.R. n°6	Aménagement du croisement RD 514 et RD112c : création d'un espace paysager en entrée du hameau de la Platine et réalisation de places de stationnement	Commune	3710 m ²
E.R. n°7	Elargissement de voirie et création de places de stationnement	Commune	725 m ²
E.R. n°8	Aménagement de carrefour	Commune	115 m ²
E.R. n°9	Aménagement du croisement RD112c/ch. dit du marais	Commune	205 m ²
E.R. n°10	Création de places de stationnement et aménagements urbains	Commune	230 m ²
E.R. n°11	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	4025 m ²
E.R. n°12	Aménagement de voirie, visibilité	Commune	325 m ²

LEGENDE

ZONAGE

- Limite de zone ou de secteur
- Nom de zone ou de secteur

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

- Espace boisé classé à conserver (art. L.130-1)*
- Haies et espaces classés à conserver ou à créer, sauf accès existant ou à créer (art. L.123-1-5 7°)*
- Éléments du patrimoine à protéger, (art. L.123-1-5 7°)*

VOIRIE ET ESPACE PUBLIC

- Emplacements réservés au bénéfice de collectivités (art. L.123-1-5 8°)*

SECTEURS DE RISQUES ET NUISANCES

- Périmètres d'application ds prescriptions zone inondables
- Le territoire communal est exposé à un risque d'inondation par remontées des nappes d'eau souterraine.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- Application de l'article L123-1-5 10**
- Immeuble signalé

* Articles du code de l'urbanisme